

La Color Run est un événement festif et sportif où le plaisir, la convivialité, et le respect de tous sont essentiels. Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cette expérience, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

Article 1 : Organisation de l'événement

La Color Run se déroulera le dimanche 19 mai 2024, au parc du château de Rober sart. Chaque participant, âgé de 7 ans et plus, recevra un kit comprenant un tee-shirt, des lunettes colorées, et un bracelet, à retirer sur place :

- ✓ 9h00 : Distribution des kits
- ✓ 9h30 : Échauffement animé par un coach sportif
- ✓ 10h00 : Départ de la course

Article 2 : Conditions de Participation

Une inscription préalable sur le site <https://www.payasso.fr/association-fetes-de-robersart/color-run-2024> est requise. L'événement est ouvert à tous. Les moins de 7 ans sont obligatoirement accompagnés, les mineurs demeurent sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou tuteur(s).

Article 3 : Ravitaillement

Les participants sont encouragés à apporter leur propre eau pour s'hydrater tout au long de la course. Aucun point de ravitaillement n'est prévu sur le parcours, mais des provisions seront disponibles à l'arrivée.

Article 4 : Sécurité - Assurance - Assistance Médicale - Certificat Médical

L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Cependant, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle.

En cas de blessure ou de malaise pendant la course, les participants sont priés de signaler immédiatement aux secours présents sur le parcours.

Aucun certificat médical n'est requis, cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé.

Article 5 : Droit à l'Image et Protection des Données

En s'inscrivant à la Color Run, chaque participant autorise l'utilisation de son image par l'association. Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont protégées par la loi et ne seront utilisées que conformément à celle-ci.

Article 6 : Annulation ou Modification de l'Événement

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

Article 7 : Approbation et Modification du Règlement Intérieur

L'inscription à la Color Run implique l'acceptation sans réserve de ce règlement. Des modifications pourront être apportées pour des raisons de sécurité ou de conformité aux réglementations en vigueur.

Article 8 : Conduite sur le Parcours

Les participants doivent respecter les règles de circulation sur le parcours, notamment en restant sur les voies réservées à la course et en évitant tout comportement imprudent.

Il est interdit de couper à travers les zones non autorisées ou de quitter le parcours officiel.

Article 9: Respect de l'Environnement

Les participants sont priés de ne pas jeter de déchets sur le parcours et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 10 : Comportement lors des Zones de Couleur

Les participants doivent suivre les instructions des bénévoles lorsqu'ils traversent les zones de couleur.

Il est interdit de jeter de la poudre de couleur en dehors des zones désignées ou sur des personnes qui ne souhaitent pas y participer.

Article 11 : Règles de Courtoisie

Les participants sont encouragés à encourager et soutenir les autres coureurs sur le parcours.

Tout comportement agressif, discriminatoire ou non respectueux envers les autres participants ou les bénévoles sera sanctionné et peut entraîner l'exclusion de l'événement.

Article 12 : Responsabilité Financière

Les participants sont responsables de tout dommage matériel qu'ils pourraient causer pendant la course.